



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 17 février 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/56 de la Municipalité, du 2 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la mise en œuvre des axes forts du système d'information des ressources humaines (SIRH) selon les objectifs fixés dans ce rapport ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'160'000.– pour la réalisation des projets mentionnés sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service du personnel ;
4. de faire figurer sous la rubrique 1200.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept février deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 17 février 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/65 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) d'un programme de maîtrise de la demande d'énergie pour CHF 4'247'000.– (TTC) à déployer, en dérogation au règlement du FEE, sur les zones de dessertes des SiL (le montant maximum pouvant être utilisé hors commune de Lausanne est fixé à 20 % du total annuel), le coût annuel de ce programme sera porté en charge et en recette sur le budget de fonctionnement des SiL ;
2. d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2015, comprenant les positions suivantes :

70.301	Traitements	173'000.–
70.303	Cotisations aux assurances sociales	15'000.–
70.304	Cotisations à la caisse de pensions	30'000.–
70.305	Assurance-accidents	4'500.–
70.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	40'000.–
70.318	Autres prestations de tiers	700'000.–
70.436	Dédommagement de tiers	740'000.–
70.439	Autres recettes	222'500.–
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 815'000.– (TTC) pour tester et optimiser, en collaboration avec des acteurs académiques, une interface de communication basée sur les informations transmises par les compteurs intelligents et visant à réduire la consommation des clients ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 3 une subvention du FEE d'un montant équivalent ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M. Florian Ruf « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables, de la construction durable et de l'environnement » ;
7. d'approuver le postulat de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W » ;
8. d'approuver la réponse au postulat de MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! » ;

9. d'approuver la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » ;
10. d'approuver la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat à prix coûtant ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept février deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 17 février 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/70 de la Municipalité, du 23 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le Règlement général concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds présenté à l'annexe 1 ;
2. d'adopter le Règlement spécifique concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire suite à la modification du PAC N° 309 « Vennes » sur la Commune de Lausanne présenté à l'annexe 3.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept février deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 17 février 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/68 de la Municipalité, du 23 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'170'000.– pour terminer le mandat principal du groupement GIL et prévoir les mandats encore nécessaires avant la phase de réalisation du projet Lavey+ ;
2. de financer ce crédit d'investissements par prélèvements sur le Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey, et de l'amortir entièrement par ce biais dans l'année où il est investi ;
3. d'amortir, une fois épuisés, le crédit d'étude ouvert par les préavis N° 2009/51 et N° 2011/20 pour un total de CHF 7'600'000.–, par prélèvement sur le fonds de réserve et renouvellement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept février deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 17 février 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/79 de la Municipalité, du 13 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'inscription au budget 2015 du Secrétariat général de la Direction du logement et de la sécurité publique d'un montant de 577'000 francs pour le projet « SIP » ;
2. d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » ;
3. d'approuver la réponse municipale au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM » ;
4. d'approuver la réponse municipale au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts « Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises » ;
5. d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des spotters pour les nuits lausannoises » ;
6. d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Mathieu Blanc « Pour l'organisation rapide d'États généraux de la nuit à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse municipale à la pétition de M^{me} Tamara Primmaz, M^{me} Cristina Kupfer-Roque et consorts « Pour un meilleur encadrement des 'nuits lausannoises' » ;
8. d'approuver la réponse municipale à la pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept février deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 17 février 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, S.V.P. ! » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente dans les meilleurs délais un bilan des investissements consentis depuis 2008 à Beaulieu, sur la pabse de la stratégie développée dans le préavis 2009/24, accompagné de la planification financière 2014-2025, décidée à la conclusion 9 dudit préavis et attendue depuis fin 2013. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept février deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :